

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Journal du Lot

ou sur que

Vendredi 8 mars 1907
Vendredi 30 mai 1907

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

La Situation Politique

D'aucuns blâment M. Briand pour l'ensemble de sa politique, et se rattrapent ensuite sur les détails en lui accordant du talent.

Si M. Briand n'avait que du talent, ce ne serait pas un homme rare ; le pays est fertile en talents et si la Chambre en manque, c'est tout simplement la faute de notre système d'élection ; mais enfin, il est à la Chambre des hommes dont le talent peut soutenir la comparaison avec celui de notre ministre ; notre ministre est un merveilleux avocat ; soit. Mais que d'avocats merveilleux en France qui ne sont point ministres !

Le trait caractéristique de M. Briand est le libéralisme. M. Briand est un ministre libéral ! c'est à cause de cela que, tout en critiquant certaines tendances fâcheuses de l'esprit de M. Briand, nous ne pouvons nous empêcher de l'admirer en bloc.

Le libéralisme n'est pas seulement la noblesse de l'âme et du cœur ; il est la distinction de l'intelligence ; n'est pas libéral qui veut.

Tous les ministres républicains depuis 1870, se sont dits libéraux et ont cru l'être ; mais beaucoup portaient en eux l'étoffe d'un proconsul ; il ne fallait pas moins que tout le poids de l'opinion pour les arrêter net sur le chemin de l'arbitraire ; l'opinion était pour eux libérale et ils doivent lui savoir gré « des méfaits qu'ils n'ont pas commis ». Il y a du libéralisme dans l'air de ce pays, mais il y a des tentations terribles dans les sphères du pouvoir ; un ministre qui sait les éviter n'est pas un ministre vulgaire. Car comment doser les nécessités de l'action gouvernementale avec les nécessités de la liberté des gouvernés ? comment par exemple assurer le respect par le clergé des lois françaises tout en respectant et tout en ménageant les convictions des consciences catholiques ?

La difficulté générale prend un caractère alarmant d'acuité dans ce cas particulier et nous ne savons pas si M. Briand gagnera la terrible bataille qui vient de s'engager.

Mais au moins a-t-il bien pris ses positions tactiques ; la loi de 1905 ayant le don de déplaire au pape qui ne veut point en accepter les bénéfices, et le pape ayant demandé pour l'Eglise en France l'usage du droit commun, M. Briand octroya le droit commun, d'abord par l'adaptation de la loi de 1881 aux exigences fondamentales du culte, ensuite par l'autorisation législative donnée aux catholiques de s'associer selon la loi de 1901. Voilà donc l'Eglise en plein droit commun. Ses espérances sont comblées, et c'est ce dont se plaignent les ennemis de M. Briand.

Mais les ennemis de M. Briand sont de deux sortes ; les cléricaux d'abord, et je ne puis comprendre leur colère puisqu'ils ont justement ce qu'ils demandaient.

Les ultra-anticléricaux ensuite, et je ne puis comprendre leur méfiance puisque la loi nouvellement votée supprime le délai d'un an laissé au clergé pour se ressaisir et supprime surtout ou à peu près ce qui restait encore du budget des cultes. Nous voilà donc sur le chemin de la séparation intégrale. Que faut-il de plus à M. Pelletan !

M. Pelletan parle de la reculade de M. Briand ; mais est-ce bien une reculade que d'enlever à l'Eglise le bénéfice d'un état de choses qui la favorisait si évidemment. Il est bon quelquefois, dans les grandes batailles de reculer pour mieux dompter l'adversaire.

Ce que M. Pelletan ne veut pas voir c'est qu'il y a en France plus qu'un clergé catholique ; il y a des fidèles catholiques. S'il n'y avait que le clergé on aurait pu lui donner le choix entre la répression et l'obéissance à la loi de 1905 — mais comme il y avait les fidèles, on a bien fait de donner au clergé ce qu'il demandait. Et si le clergé refuse encore, les fidèles au-

ront à choisir entre le gouvernement et lui.

Quoi qu'il advienne, la position M. Briand est inattaquable ; et ce qu'a fort bien vu le suffrage universel.

La lutte présente n'est pas une lutte comme les autres : ce n'est pas une lutte entre deux pouvoirs rivaux ; c'est une lutte, au sein des consciences françaises, entre deux tendances qui jusqu'ici s'harmonisaient assez bien, et dont les récents événements viennent de rompre l'équilibre. L'âme française obéissait jusqu'ici à deux courants traditionnels d'égale puissance : le courant religieux et le courant séculier et juridique. Dans l'intérieur des familles le premier se manifestait surtout ; dans la vie publique et sociale le second était triomphant. Il ne servira de rien de dompter gouvernementalement l'Eglise si vous ne favorisez pas individuellement le triomphe du courant séculier et juridique, venu de nos ancêtres de 89, et de nos vieux parlements, ainsi que de nos vieilles magistratures !

Il me semble que l'attitude libérale de M. Briand est proche d'assurer ce triomphe au sein des consciences catholiques. Il me semble que son système de prétendues concessions est un agent puissant de reconstitution de l'équilibre intérieur des âmes et des esprits.

La Papauté a triomphé de Bismark, dans un pays où la tradition séculière et civile n'existait pas encore et chez un peuple où la décentralisation morale et intellectuelle atténuait l'emprise extérieure du pouvoir civil ; la papauté se trompe si elle espère trouver pareille résistance en France. Les catholiques allemands étaient catholiques surtout et leurs cœurs n'avaient point l'amour traditionnel de la Patrie et des lois civiles. Mais les catholiques français sont Français avant tout, et tout essai loyal de législation libérale, suivi d'un essai déloyal de résistance et de révolte, assurera dans leurs âmes le définitif triomphe du courant séculier et national. Là est toute la question : c'est ce qu'a vu le ministre. Toute autre politique est une politique borge sous des apparences de vaine rigueur et de sotte énergie. Le libéralisme, cette fois encore, nous aura tirés d'un bien mauvais pas.

MATHOS.

EN RUSSIE

La situation devient si grave à Lodz qu'on y craint un véritable guerre civile si de prompts renforts de troupes ne permettent aux autorités de rétablir l'ordre promptement.

On annonce que de l'infanterie et de l'artillerie vont partir de Varsovie et de Brest-Litovsk, pour la localité troublée, de la cavalerie serait déjà partie.

Ces envois de troupes sont retardés en route par l'abondance de la neige qui rend les routes impraticables et encombre les voies ferrées.

La Répression

Le terroriste Volmar, condamné pour attentats et pillages à main armée, a été fusillé dans la cour de la prison de Riga. Le paysan Zile a été condamné à dix ans de travaux forcés pour la distribution de proclamations séditieuses parmi les cosaques d'Orcha.

Le Conseil de guerre de Kertch vient de rendre, après de long débats, sa sentence relativement au pogrom anti-juif du mois d'août de l'année passée, qui ensanglanta cette ville. Sur trente-sept inculpés, treize ont été condamnés à deux ans et demi de compagnies de discipline, treize à la prison, les autres ont été acquittés.

232 hommes en Conseil de guerres

Le Conseil de guerre a jugé 232 hommes du régiment de Samur, impliqués dans la récente mutinerie et

faire sauter le vapeur *Gregore-Merk*, de la Compagnie russe de navigation ; ils avaient apporté à bord une machine infernale, mais ils avaient été aperçus. On tira contre eux et ils s'enfuirent.

C'est la troisième tentative depuis le commencement de la guerre que les deux premiers cas, les navires avaient été à moitié détruits et leurs machines avaient éclaté.

Chambellan révoqué

Par ordre du tsar, le prince Paul Dolgorouki, frère du vice-président de l'ancienne Douma, et membre notable du parti de la liberté du peuple, est révoqué de ses fonctions de Chambellan de la cour.

Candidat à l'Académie

Voilà M. Lenôtre en passe d'entrer à l'Académie. Pourquoi donc, au cours de ses visites, oublie-t-il toujours de parler du prix que lui décerna jadis illustre compagnie ?

C'était en 1895. M. Lenôtre venait de publier un livre sur *Paris révolutionnaire*. Il le porta à l'Académie ; l'Académie, les yeux fermés le couronna.

Or, il advint qu'un érudit lut le livre coponné. Il trouva un chapitre sur le salon de Mme Roland, qui éveilla, dans sa docte mémoire, des souvenirs fâcheusement précis. Il courut à sa bibliothèque... Le chapitre de M. Lenôtre était en partie, copié mot à mot dans un livre de Dauban : *Etude sur Mme Roland*.

L'érudit M. Perroud, recteur de l'Académie de Toulouse, eut une belle indignation. Et dans une revue savante, la *Révolution Française*, il releva, page par page, les plagats du brillant lauréat :

Page 204 : « Lutter plaisait à cette amérindienne... » Cette ligne et les huit qui suivent sont copiées dans Dauban, sans guillemets ni renvois.

Page 211 : « A quatre heures et demie le soir elle montait sur la charette, etc. » Suivent six lignes copiées dans Dauban.

Page 213 : « Le jour de l'exécution un homme vint se placer au bas de la charette, etc. » Tout le passage, dix-sept lignes en tout est copié dans Dauban.

M. Perroud, qui a le mot pour rire reprocha doucement au brillant lauréat d'inaugurer, sans crier gare, « une nouvelle méthode historique ». Inutile d'ajouter que, pris la main dans le sac, M. Lenôtre se tint coi.

Voilà pourquoi, en attendant qu'il décerne demain les prix académiques, il parle si discrètement de celui qu'il obtint naguère.

On parlait l'autre jour à M. Chuquet de la « méthode Lenôtre ». Il convint sans difficulté qu'elle lui semblait fâcheuse et qu'il verrait sans plaisir le plagiaire entrer à l'Académie.

— Mais, dit-il, je saurai bien empêcher qu'il soit élu.

— Et comment cela ?

— S'il le faut, dit M. Chuquet, je me présenterai.

Evidemment

L'Habit fait le Moine

Quand le roi de Grèce visita Rome, ces temps derniers, il se trouva très perplexé. Il avait le désir de voir Pie X, mais il était embarrassé pour se présenter au Vatican. Quel costume devait-il revêtir ?

Indirectement, il fit sonder l'avis de Mgr. Merry del Val.

La réponse fut :

transigeant ?

Il était facile de deviner : le roi de Grèce avait assisté en uniforme au banquet que lui avait offert au Palais, le roi Victor-Emmanuel. Au Vatican on ne veut pas céder au Quirinal. Les pourparlers durèrent vingt-quatre heures. Le roi voyant que la visite n'aurait pas lieu si l'on s'obstinait, on accepta un compromis. Le roi s'était montré dans la journée au Quirinal en habit. Va pour l'habit, avaient dit, comme dernier mot, les prélats palatins. L'entrevue eut donc lieu et elle fut cordiale. L'habit fit le moine.

INFORMATIONS

La Commission sénatoriale des finances

La Commission des finances réunie sous la présidence de M. Magnin, a entendu une dernière fois sur la loi des finances M. Caillaux, qui au nom du gouvernement, a déclaré être résolu à n'accepter aucune des modifications apportées par la Commission aux dispositions votées par la Chambre et à défendre ces dernières dispositions devant le Sénat. Le ton des explications de M. Caillaux, ayant paru un peu vif aux membres de la Commission, le président Magnin railla un peu le ministre des finances qu'il pria de conseiller au gouvernement la suppression complète du Sénat par décret.

M. Caillaux, paraît-il, se levait déjà pour se retirer, quand M. Rouvier protesta contre son attitude, déclarant que jamais, depuis M. de Fourton, aucun ministre n'avait posé à une Commission parlementaire, un ultimatum du genre de celui que venait de formuler le ministre des finances.

Une nouvelle intervention de M. Magnin apaisa ce petit incident et le ministre se retira. Cédant sur deux points à M. Caillaux, la Commission a consenti d'une part à admettre des diminutions de prévisions de dépenses sur le budget de la guerre et sur le budget des garanties d'intérêts ; d'autre part elle a consenti au rétablissement de la disposition de l'article 46 portant de 350 à 500 grammes, le maximum du poids des échantillons pouvant être transportés par la poste, ce qui produirait, croit-on, une augmentation de recettes de deux millions. La Commission qui pour équilibrer le budget avait porté de 68.400.000 fr. le chiffre voté par la Chambre, à 96.500.000 fr. le total des obligations sexennaires que le ministère sera autorisé à émettre cette année, a réduit ce total à 91.400.000 fr.

Le Tunnel sous la Manche

Le « Times » publie aujourd'hui un article dans lequel son collaborateur militaire fait l'histoire de la question du tunnel sous la Manche.

Le journaliste anglais estime qu'il n'est pas surprenant, étant données les conclusions des commissions mixtes, que la Chambre des Lords et la Chambre des Communes n'aient pas cru jusqu'à présent devoir autoriser la construction du tunnel.

Dans un deuxième article, le même rédacteur examinera si les faits nouveaux de nature à soumettre le projet de loi aux nécessités commerciales, les circonstances politiques et les changements survenus dans l'opinion des autorités militaires sur le jeu de forces rivales en Europe, ne peuvent altérer le jugement du passé.

Un ancien sultan

Le ministère des colonies communique la note suivante :

Contrairement à certaines informations, il est inexact qu'un décret de grâce soit intervenu en faveur de Saïd Ali, ancien sultan de la Grande-Comore, actuellement à La Réunion. Aucune mesure de ce genre n'était nécessaire, Saïd Ali n'ayant pas été frappé d'une condamnation, mais privé de ses droits de souveraineté et éloigné de la Grande-Comore pour des considérations d'ordre politique.

Après un examen approfondi des griefs formulés contre l'ancien sultan et tenant compte de ses sentiments à l'égard de la France, le ministre des colonies a décidé, à la date du 26 novembre 1906, que Saïd Ali serait autorisé à résider à son gré à Madagas-

car, à La Réunion ou dans l'Archipel des Comores, à l'exception de la Grande-Comore et qu'en outre le chiffre de sa pension serait doublé. Toutes les dispositions ont été prises pour assurer l'exécution de cette double décision.

La Production de l'Or

La production annuelle de l'or va sans cesse croissant. En 1905 elle a atteint presque 2 milliards, exactement 1.971 millions de francs, soit un quatorzième en plus de la production de 1904 et quatre fois celle de 1885.

C'est le Transvaal qui tient le record parmi les pays producteurs. La production, de 410 millions en 1904, a passé à près de 532 millions l'année dernière ; puis viennent les Etats-Unis, avec 433 millions, et l'Australie avec 440 millions, en baisse d'ailleurs de 8 millions sur l'exercice précédent.

De même, la Russie n'a donné qu'une production de 126 millions, inférieure de plus de cinq millions et demi à celle de 1904.

Enfin, le Canada ne paraît pas tenir ses promesses du début de l'exploitation, car sa production est de plus de 10 millions inférieure à celle de l'année précédente : 75 millions au lieu de 86.

Petites Nouvelles

Le roi d'Espagne a conféré le titre de duchesse d'Algerias la mère du comte d'Almodovar, mort récemment, qui avait présidé la conférence d'Algerias.

— Une dépêche de Pékin annonce qu'en vertu d'une ordonnance impériale, Confucius le philosophe, dieu de la Chine, a été promu au même rang que le ciel et la terre, dont le culte est réservé à l'empereur.

— Les membres de la société Gambetta, section de Nice, sont allés mardi après-midi porter une couronne sur le tombeau de Gambetta.

— On assure que le roi d'Espagne ira prochainement à Biarritz pour y attendre la princesse de Battenberg.

— Quatre millions de Chinois souffrent horriblement de la famine dans tous le nord de Kiang-Sou où des pluies torrentielles ont empêché les récoltes.

CHRONIQUE LOCALE

La fin d'un régime

La séparation est faite ; le Concordat est aboli. Sur son trône chancelant, Pie X, malgré sa colère, se voit privé du plus beau joyau, qui ornait sa tiare : son beau royaume de France, comme il le disait sans doute, sous la III^e République, ne fera plus partie de la Papauté. Impossible de s'immiscer dorénavant dans les affaires de la fille aînée de l'Eglise.

L'ultramontanisme s'est éteint devant le gallicanisme naissant et ce n'est que justice.

La loi du 9 décembre 1905, mal accueillie pourtant par la majorité des gauches, comme entachée de libéralisme exagéré, laissait toute latitude à l'intransigeance papale. La formation des Associations Cultuelles, si Rome l'avait acceptée, pouvait devenir la pierre d'achoppement d'une église nouvelle au sein de la République tolérante et généreuse. Conçue dans un esprit très large, promulguée, sans aucun sentiment de haine, la loi pouvait amener la conciliation entre les deux partis. Mais, à l'esprit de modération, le Pape a cru devoir répondre par l'esprit d'intolérance. La liberté de conscience ne lui suffisant pas, il voulait que la tête de la pieuvre cléricale fut à Rome, et les tentacules dans tous les évêchés de France. Les prêtres reçurent l'ordre de ne pas fonder les Associations Cultuelles.

A cette encyclique de Pie X, le Ministre des Cultes répondit par une circulaire invitant les membres du

5^c. Jou

Lot 5^c. MENT

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

La Situation Politique

D'aucuns blâment M. Briand pour l'ensemble de sa politique, et se rattrappent ensuite sur les détails en lui accordant du talent.

Si M. Briand n'avait que du talent, ce ne serait pas un homme rare ; le pays est fertile en talents et si la Chambre en manque, c'est tout simplement la faute de notre système d'élection ; mais enfin, il est à la Chambre des hommes dont le talent peut soutenir la comparaison avec celui de notre ministre ; notre ministre est un merveilleux avocat ; soit. Mais que d'avocats merveilleux en France qui ne sont point ministres !

Le trait caractéristique de M. Briand est le libéralisme. M. Briand est un ministre libéral ! c'est à cause de cela que, tout en critiquant certaines tendances fâcheuses de l'esprit de M. Briand, nous ne pouvons nous empêcher de l'admirer en bloc.

Le libéralisme n'est pas seulement la noblesse de l'âme et du cœur ; il est la distinction de l'intelligence ; n'est pas libéral qui veut.

Tous les ministres républicains depuis 1870, se sont dits libéraux et ont cru l'être ; mais beaucoup portaient en eux l'étoffe d'un proconsul ; il ne fallait pas moins que tout le poids de l'opinion pour les arrêter net sur le chemin de l'arbitraire ; l'opinion était pour eux libérale et ils doivent lui savoir gré « des méfaits qu'ils n'ont pas commis ». Il y a du libéralisme dans l'air de ce pays, mais il y a des tentations terribles dans les sphères du pouvoir ; un ministre qui sait les éviter n'est pas un ministre vulgaire. Car comment doser les nécessités de l'action gouvernementale avec les nécessités de la liberté des gouvernés ? comment par exemple assurer le respect par le clergé des lois françaises tout en respectant et tout en ménageant les convictions des consciences catholiques ?

La difficulté générale prend un caractère alarmant d'acuité dans ce cas particulier et nous ne savons pas si M. Briand gagnera la terrible bataille qui vient de s'engager.

Mais au moins a-t-il bien pris ses positions tactiques ; la loi de 1905 ayant eu le don de déplaire au pape qui ne voulait point en accepter les bénéfices, et le pape ayant demandé pour l'Eglise en France l'usage du droit commun, M. Briand octroya le droit commun, d'abord par l'adaptation de la loi de 1881 aux exigences fondamentales du culte, ensuite par l'autorisation législative donnée aux catholiques de s'associer selon la loi de 1901. Voilà donc l'Eglise en plein droit commun. Ses espérances sont comblées, et c'est ce dont se plaignent les ennemis de M. Briand.

Mais les ennemis de M. Briand sont de deux sortes ; les cléricaux d'abord, et je ne puis comprendre leur colère puisqu'ils ont justement ce qu'ils demandaient.

Les ultra-anticléricaux ensuite, et je ne puis comprendre leur méfiance puisque la loi nouvellement votée supprime le délai d'un an laissé au clergé pour se ressaisir et supprime surtout ou à peu près ce qui restait encore du budget des cultes. Nous voilà donc sur le chemin de la séparation intégrale. Que faut-il de plus à M. Pellétan !

M. Pellétan parle de la reculade de M. Briand ; mais est-ce bien une reculade que d'enlever à l'Eglise le bénéfice d'un état de choses qui la favorisait si évidemment. Il est bon quelquefois, dans les grandes batailles de reculer pour mieux dompter l'adversaire.

Ce que M. Pellétan ne veut pas voir c'est qu'il y a en France plus qu'un clergé catholique ; il y a des fidèles catholiques. S'il n'y avait que le clergé on aurait pu lui donner le choix entre la répression et l'obéissance à la loi de 1905 — mais comme il y avait les fidèles, on a bien fait de donner au clergé ce qu'il demandait. Et si le clergé refuse encore, les fidèles au-

ront à choisir entre le gouvernement et lui.

Quoi qu'il advienne, la position de M. Briand est inattaquable ; et c'est ce qu'a fort bien vu le suffrage universel.

La lutte présente n'est pas une lutte comme les autres : ce n'est pas une lutte entre deux pouvoirs temporels ; c'est une lutte, au sein des consciences françaises, entre deux tendances qui jusqu'ici s'harmonisaient assez bien, et dont les récents événements viennent de rompre l'équilibre. L'âme française obéissait jusqu'ici à deux courants traditionnels d'égale puissance : le courant religieux et le courant séculier et juridique. Dans l'intérieur des familles le premier se manifestait surtout ; dans la vie publique et sociale le second était triomphant. Il ne servira de rien de dompter gouvernementalement l'Eglise si vous ne favorisez pas individuellement le triomphe du courant séculier et juridique, venu de nos ancêtres de 89, et de nos vieux parlements ainsi que de nos vieilles magistratures !

Il me semble que l'attitude libérale de M. Briand est proche d'assurer ce triomphe au sein des consciences catholiques. Il me semble que son système de prétendues concessions est un agent puissant de reconstitution de l'équilibre intérieur des âmes et des esprits.

La Papauté a triomphé de Bismark, dans un pays où la tradition séculière et civile n'existait pas encore et chez un peuple où la décentralisation morale et intellectuelle atténuait l'emprise extérieure du pouvoir civil ; la papauté se trompe si elle espère trouver pareille résistance en France. Les catholiques allemands étaient catholiques surtout et leurs cœurs n'avaient point l'amour traditionnel de la Patrie et des lois civiles. Mais les catholiques français sont Français avant tout, et tout essai loyal de législation libérale, suivi d'un essai déloyal de résistance et de révolte, assurera dans leurs âmes le définitif triomphe du courant séculier et national. Là est toute la question : c'est ce qu'a vu le ministre. Toute autre politique est une politique borgne sous des apparences de vaine rigueur et de soignée énergie. Le libéralisme, cette fois encore, nous aura tirés d'un bien mauvais pas.

MATHOS.

EN RUSSIE

La situation devient si grave à Lodz qu'on y craint une véritable guerre civile si de prompts renforts de troupes ne permettent aux autorités de rétablir l'ordre promptement.

On annonce que de l'infanterie et de l'artillerie vont partir de Varsovie et de Brest-Litovsk, pour la localité troublée, de la cavalerie serait déjà partie.

Ces envois de troupes sont retardés en route par l'abondance de la neige qui rend les routes impraticables et encombre les voies ferrées.

La Répression

Le terroriste Volmar, condamné pour attentats et pillages à main armée, a été fusillé dans la cour de la prison de Riga. Le paysan Zile a été condamné à dix ans de travaux forcés pour la distribution de proclamations séditieuses parmi les cosaques d'Orcha.

Le Conseil de guerre de Kertch vient de rendre, après de long débats, sa sentence relativement au pogrom anti-juif du mois d'août de l'année passée, qui ensanglanta cette ville. Sur trente-sept inculpés, treize ont été condamnés à deux ans et demi de compagnies de discipline, treize à la prison, les autres ont été acquittés.

232 hommes en Conseil de guerres

Le Conseil de guerre a jugé 232 hommes du régiment de Samur, inculpés dans la récente mutinerie et

dans le meurtre du chapelain, d'un officier et du commandant du régiment ; il y a eu 83 acquittements et 7 condamnations à des périodes de servitude pénale variant de quatre à douze ans. Les autres condamnations sont légères.

Les grévistes d'Odessa

Les grévistes des docks ont essayé de faire sauter le vapeur *Gregore-Merk*, de la Compagnie russe de navigation ; ils avaient apporté à bord une machine infernale, mais ils avaient été aperçus. On tira contre eux et ils s'enfuirent.

C'est la troisième tentative depuis le commencement de la grève que les deux premiers cas, les navires avaient été à moitié détruits et leurs machines avaient éclaté.

Chambellan révoqué

Par ordre du tsar, le prince Paul Dolgorouki, frère du vice-président de l'ancienne Douma, et membre notable du parti de la liberté du peuple, est révoqué de ses fonctions de Chambellan de la cour.

Candidat à l'Académie

Voilà M. Lenôtre en passe d'entrer à l'Académie. Pourquoi donc, au cours de ses visites, oublie-t-il toujours de parler du prix que lui décerna jadis l'illustre compagnie ?

C'était en 1895. M. Lenôtre venait de publier un livre sur *Paris révolutionnaire*. Il le porta à l'Académie ; l'Académie, les yeux fermés le couronna.

Or, il advint qu'un érudit lut le livre couronné. Il trouva un chapitre sur le salon de Mme Roland, qui éveilla, dans sa docte mémoire, des souvenirs fâcheusement précis. Il courut à sa bibliothèque... Le chapitre de M. Lenôtre était en partie, copié mot à mot dans un livre de Dauban : *Etude sur Mme Roland*.

L'érudit M. Perroud, recteur de l'Académie de Toulouse, eut une belle indignation. Et dans une revue savante, la *Révolution Française*, il releva, page par page, les plagiat du brillant lauréat :

Page 204 : « Lutter plaisait à cette âme tardive... » Cette ligne et les huit qui suivent sont copiées dans Dauban, sans guillemets ni renvois.

Page 211 : « A quatre heures et demie du soir elle montait sur la charette, etc... » Suivent six lignes copiées dans Dauban.

Page 213 : « Le jour de l'exécution un homme vint se placer au bas de la charette, etc... » Tout le passage, dix-sept lignes en tout est copié dans Dauban.

M. Perroud, qui a le mot pour rire reprochait doucement au brillant lauréat d'inaugurer, sans crier gare, « une nouvelle méthode historique ». Inutile d'ajouter que, pris la main dans le sac, M. Lenôtre se tint coi.

Voilà pourquoi, en attendant qu'il décerne demain les prix académiques, il parle si discrètement de celui qu'il obtint naguère.

On parlait l'autre jour à M. Chuquet de la « méthode Lenôtre ». Il convint sans difficulté qu'elle lui semblait fâcheuse et qu'il verrait sans plaisir le plagiaire entrer à l'Académie.

— Mais, dit-il, je saurai bien empêcher qu'il soit élu.
— Et comment cela ?
— S'il le faut, dit M. Chuquet, je me présenterai.
Evidemment.

L'Habit fait le Moine

Quand le roi de Grèce visita Rome, ces temps derniers, il se trouva très perplexe. Il avait le désir de voir Pie X, mais il était embarrassé pour se présenter au Vatican. Quel costume devait-il revêtir ?

Indirectement, il fit sonder l'avis de Mgr. Merry del Val.

La réponse fut :

— Le Pape veut voir le roi en uniforme.

Or, l'uniforme du souverain des Hellènes n'était plus neuf. Il fit donc savoir qu'il endosserait la redingote.

Dans ce cas, répliqua-t-on, le Saint-Père regrettera de ne pouvoir recevoir le roi.

Pourquoi donc le successeur de Saint-Pierre se montrait-il aussi intransigeant ?

Il était facile de deviner : le roi de Grèce avait assisté en uniforme au banquet que lui avait offert au Palais, le roi Victor-Emmanuel. Au Vatican on ne veut pas céder au Quirinal. Les souverains durèrent vingt-quatre heures, et voyant que la visite n'aurait pas lieu si l'on s'obstinait, on accepta un compromis. Le roi s'était montré dans la journée au Quirinal en habit. Va pour l'habit, avait dit, comme dernier mot, les prélats palatins. L'entrevue eut donc lieu et elle fut cordiale. L'habit fit le moine.

INFORMATIONS

La Commission sénatoriale des finances

La Commission des finances réunie sous la présidence de M. Magnin, a entendu une dernière fois sur la loi des finances M. Caillaux, qui au nom du gouvernement, a déclaré être résolu à n'accepter aucune des modifications apportées par la Commission aux dispositions votées par la Chambre et à défendre ces dernières dispositions devant le Sénat. Le ton des explications de M. Caillaux, ayant paru un peu vif aux membres de la Commission, le président Magnin railla un peu le ministre des finances qu'il pria de conseiller au gouvernement la suppression complète du Sénat par décret.

M. Caillaux, paraît-il, se levait déjà pour se retirer, quand M. Rouvier protesta contre son attitude, déclarant que jamais, depuis M. de Fourton, aucun ministre n'avait posé à une Commission parlementaire, un ultimatum du genre de celui que venait de formuler le ministre des finances.

Une nouvelle intervention de M. Magnin apaisa ce petit incident et le ministre se retira. Cédant sur deux points à M. Caillaux, la Commission a consenti d'une part à admettre des diminutions de prévisions de dépenses sur le budget de la guerre et sur le budget des garanties d'intérêts ; d'autre part elle a consenti au rétablissement de la disposition de l'article 46 portant de 350 à 500 grammes, le maximum du poids des échantillons pouvant être transportés par la poste, ce qui produirait, croit-on, une augmentation de recettes de deux millions. La Commission qui pour équilibrer le budget avait porté de 68.400.000 fr. chiffre voté par la Chambre, à 96.500.000 fr. le total des obligations sexennaires que le ministère sera autorisé à émettre cette année, a réduit ce total à 91.400.000 fr.

Autour de la Séparation

La *Correspondance politique* nous apprend que l'information d'après laquelle le nonce à Vienne, M. Di Belmonte, aurait sollicité l'intervention du ministre des affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, baron Aerenthal, dans l'affaire du conflit entre la curie romaine et le gouvernement français, est dénuée de fondement. On se serait informé des chances qu'une démarche de cette nature, de la part du Vatican, auprès du gouvernement austro-hongrois, pourrait avoir.

L'acte d'Algésiras

Le protocole d'Algésiras, déposé aux archives constitue un dossier de douze actes tous identiques, sauf celui des Etats-Unis. L'adhésion du sultan du Maroc résulte de l'acceptation du protocole général de la Conférence, signifié par l'Espagne aux puissances signataires, acceptation qui tient lieu de ratification.

Les officiers et sous-officiers français qui seront chargés d'organiser la police franco espagnole au Maroc sont déjà désignés. Leurs noms seront sans doute publiés d'ici trois ou quatre jours. Le règlement de la future police sera ensuite élaboré à Tanger par les représentants de la France et de l'Espagne et le délégué du maghzen, puis envoyé à Fez, où il sera soumis à l'agrément du Sultan. On ne pense pas que cette dernière formalité puisse être bien longue. C'est aussitôt après que les cadres français et espagnols partiront pour le Maroc.

Quant à l'inspection de la future police, il en a été question ces jours-ci à Berne dans M. Revolt et le gouvernement fédéral. Plusieurs noms ont été mis en avant. Aucune décision n'a été prise, mais il est à prévoir que la Suisse fera connaître prochainement quel officier sera désigné.

En Allemagne

Dans un discours prononcé à Hambourg, Bebel, chef du parti socialiste, prophétisa ainsi les résultats des élections : Les socialistes gagneront 20 sièges, les libéraux 8 à 10, et les radicaux seront balayés.

Il ne semble pas que les conservateurs, les libéraux et les radicaux aient fait un seul pas dans la conciliation pourtant nécessaire. On commente avec beaucoup d'intérêt l'attitude indépendante de certains organes de province.

L'article suivant de la « Reinisch Westphalische Zeitung » est caractéristique :

« Une demi-génération est passée depuis que Guillaume II a enlevé au navire le vieux timonier. Pendant seize ans, des hommes nouveaux ont eu le temps de donner leur mesure. Or la politique intérieure et extérieure venge les amis de Bismark, leur permettant de voir s'écrouler le régime post-bismarkien.

« On connaît le résultat de la conférence d'Algésiras, engagée avec tant de fracas par le kaiser. Depuis longtemps on n'avait connu pareille défaite : l'Allemagne dut reculer de position. La phrase diplomatique : « Ni vainqueurs, ni vaincus », n'est pas de mise en la circonstance, et la France et l'Angleterre, étroitement unies, ont réellement vaincu.

« Puisse la nouvelle année ouvrir le Reichstag à des hommes indépendants, désintéressés, éloquents et prévoyants. »

Le Tunnel sous la Manche

Le « Times » publie aujourd'hui un article dans lequel son collaborateur militaire fait l'histoire de la question du tunnel sous la Manche.

Le journaliste anglais estime qu'il n'est pas surprenant, étant données les conclusions des commissions mixtes, que la Chambre des Lords et la Chambre des Communes n'aient pas cru jusqu'à présent devoir autoriser la construction du tunnel.

Dans un deuxième article, le même rédacteur examinera si les faits nouveaux de nature à soumettre le projet de loi aux nécessités commerciales, les circonstances politiques et les changements survenus dans l'opinion des autorités militaires sur le jeu de forces rivales en Europe, ne peuvent altérer le jugement du passé.

Un ancien sultan

Le ministère des colonies communique la note suivante :

Contrairement à certaines informations, il est inexact qu'un décret de grâce soit intervenu en faveur de Saïd Ali, ancien sultan de la Grande-Comore, actuellement à La Réunion. Aucune mesure de ce genre n'était nécessaire, Saïd Ali n'ayant pas été frappé d'une condamnation, mais privé de ses droits de souveraineté et éloigné de la Grande-Comore pour des considérations d'ordre politique.

Après un examen approfondi des griefs formulés contre l'ancien sultan et tenant compte de ses sentiments à l'égard de la France, le ministre des colonies a décidé, à la date du 26 novembre 1906, que Saïd Ali serait autorisé à résider à son gré à Madag.

car, à La Réunion ou dans l'Archipel des Comores, à l'exception de la Grande-Comore et qu'en outre le chiffre de sa pension serait doublé. Toutes les dispositions ont été prises pour assurer l'exécution de cette double décision.

La Production de l'Or

La production annuelle de l'or va sans cesse croissant. En 1905 elle a atteint presque 2 milliards, exactement 1.971 millions de francs, soit un quatorzième en plus de la production de 1904 et quatre fois celle de 1885.

C'est le Transvaal qui tient le record parmi les pays producteurs. La production, de 410 millions en 1904, a passé à près de 532 millions l'année dernière ; puis viennent les Etats-Unis, avec 433 millions, et l'Australie avec 440 millions, en baisse d'ailleurs de 8 millions sur l'exercice précédent.

De même, la Russie n'a donné qu'une production de 126 millions, inférieure de plus de cinq millions et demi à celle de 1904.

Enfin, le Canada ne paraît pas tenir ses promesses du début de l'exploitation, car sa production est de plus de 10 millions inférieure à celle de l'année précédente : 75 millions au lieu de 86.

Petites Nouvelles

Le roi d'Espagne a conféré le titre de duchesse d'Algésiras la mère du comte d'Almodovar, mort récemment, qui avait présidé la conférence d'Algésiras.

— Une dépêche de Pékin annonce qu'en vertu d'une ordonnance impériale, Confucius le philosophe, dieu de la Chine, a été promu au même rang que le ciel et la terre, dont le culte est réservé à l'empereur.

— Les membres de la société Gambetta, section de Nice, sont allés mardi après-midi porter une couronne sur le tombeau de Gambetta.

— On assure que le roi d'Espagne ira prochainement à Biarritz pour y attendre la princesse de Battenberg.

— Quatre millions de Chinois souffrent horriblement de la famine dans tous le nord de Kiang-Sou où des pluies torrentielles ont empêché les récoltes.

CHRONIQUE LOCALE

La fin d'un régime

La séparation est faite ; le Concordat est aboli. Sur son trône chancelant, Pie X, malgré sa colère, se voit privé du plus beau joyau, qui ornait sa tiare : son beau royaume de France, comme il le disait sans doute, sous la III^e République, ne fera plus partie de la Papauté. Impossible de s'immiscer dorénavant dans les affaires de la fille aînée de l'Eglise.

L'ultramontanisme s'éteint devant le gallicanisme naissant et ce n'est que justice.

La loi du 9 décembre 1905, mal accueillie pourtant par la majorité des gauches, comme entachée de libéralisme exagéré, laissait toute latitude à l'intransigeance papale. La formation des Associations Cultuelles, si Rome l'avait acceptée, pouvait devenir la pierre d'achoppement d'une église nouvelle au sein de la République tolérante et généreuse, Conquise dans un esprit très large, promulguée, sans aucun sentiment de haine, la loi pouvait amener la conciliation entre les deux partis. Mais, à l'esprit de modération, le Pape a cru devoir répondre par l'esprit d'intolérance. La liberté de conscience ne lui suffisait pas, il voulait que la tête de la pieuvre cléricale fut à Rome, et les tentacules dans tous les évêchés de France. Les prêtres réquent l'ordre de ne pas fonder les Associations Cultuelles.

A cette encyclique de Pie X, le Ministre des Cultes répondit par une circulaire invitant les membres du

clergé à faire une déclaration unique, la loi du 30 juin 1881 fut élargie et remaniée pour eux. Malgré les preuves de cette bonne volonté, la loi de 1881 fut repoussée et la Déclaration ne fut pas faite. « Prenez garde, s'écria alors le Ministre de l'Intérieur, vous voulez la guerre, et bien vous l'aurez. »

C'est ainsi qu'on décida l'expulsion de l'ex-attaché à la Nonciature de Paris, qui transmettait les ordres du Vatican au clergé français. On songea à rappeler les 5.000 élèves ecclésiastiques qui bénéficiaient d'une dispense. Enfin, le 15 Décembre 1906 le Conseil des ministres offrait à la Chambre un projet de loi qui vient de rallier la majorité Républicaine.

Ce projet ferme à l'Eglise toute échappatoire. Les associations culturelles pourront se conformer à la loi de 1881 sur les réunions publiques et à la loi de 1901 sur les associations. Après la Chambre, le Sénat a voté avant hier le principe de la loi du culte et a décidé le passage aux articles du projet par 179 voix contre 86. Le Journal officiel donne l'analyse du scrutin : nous pouvons y lire, que deux soi-disant républicains seuls, ont voté contre le principe : MM. Béral et Rey.

Nos deux représentants ne pourront plus dire qu'ils marchent avec les républicains, qu'ils sont des partisans du progrès social. Nous ne pourrions plus le croire. Plus ils vont, plus ils se dévoilent. Leur parti dans le département du Lot, c'est le parti de la Réaction à outrance des bourgeois et des hobereaux. Les agriculteurs, les forçats de la terre, se sont laissés prendre du côté de Cazals, aux belles paroles d'un homme qui ne fera jamais le moindre effort pour reverser un peu du bien-être, qui appartenait jadis aux prêtres, sur le paysan malheureux et opprimé. Qu'ils réfléchissent à l'étendue de leur faute et que dans l'avenir, ils fassent table rase de ces représentants du passé.

Ce qui nous console, c'est que la loi nouvelle a resserré l'union étroite des vrais républicains. Les menaces comme les plaintes, vont s'éteindre. Nous combattons, comme disait M. Briand, nos adversaires à coups de liberté, jusqu'au jour, où seul, dressé sur ses pattes, le Coq gaulois, enfin libéré des chaînes de Rome, pourra lancer son cri de libération.

Jean CONDAT.

Une lettre de l'Abbé Calvet

Nous recevons la lettre suivante :
Paris 28 Décembre

Monsieur le Directeur,

Le Journal du Lot du 9 décembre 1906 a publié un article qui me tombe aujourd'hui sous la main. Comme j'y suis nommé et mis en cause, je me permets d'user du droit de réponse et je vous prie de vouloir bien insérer ma lettre dans votre prochain numéro.

L'article où ma loyauté est célébrée sur le mode lyrique n'est pas signé; et c'est une souffrance pour moi de me battre avec le Chevalier Ténébreux. Un honnête homme signe tout ce qu'il écrit parce qu'il pense tout ce qu'il écrit.

J'étais porté à croire que l'auteur était un de mes camarades d'agrégation; mais il y a dans sa prose trop de mots inutiles et trop d'épithètes: elle ne sent pas sa Sorbonne.

En tout cas, Monsieur, qui que vous soyez, je tiens à vous dire que vous me connaissez peu. Je ne cherche pas à réformer l'Eglise; ce n'est pas mon affaire; mais je travaille scientifiquement et loyalement; faites-en autant au lieu de cultiver l'ironie qui n'est pas une science.

Le grand honneur de ma vie est d'avoir été élevé par M. le Doyen de Castelnau; j'ai appris plus de chose chez lui que dans les livres. Le grand plaisir de mes vacances est de revenir auprès de lui et de fréquenter son esprit nourri fort de doctrine qui me repose des sophismes contemporains. Vous m'attribuez gratuitement la mentalité d'un parvenu qui veut oublier ses origines: il est possible que j'ai trouvé plus de grec, de latin et de littérature ailleurs qu'à Castelnau; j'ai trouvé nulle part plus de véritable grandeur d'âme. Et je préfère encore les belles âmes aux beaux livres.

Je ne sais pas du tout quelles sont les réalités que vous opposez à mes rêves et je ne comprends pas quelles réalités il peut y avoir dans la négation. En tout cas, je vous préviens qu'il me faut une religion; et dans les quelques années que j'ai passées à la Sorbonne je n'en ai trouvé aucune qui eût des réalités à m'offrir. J'ai appliqué très loyalement à ma foi et à mon Evangile les plus modernes procédés de la critique: l'Evangile est resté intact. Voilà une réalité; je vous l'offre.

Quant à mon rêve d'unir sur le terrain scientifique tous les esprits de bonne foi, il ne sera réalisable que le jour où on verra dans les faits autre

chose que des prétextes à polémique, le jour où on ne parlera pas de ce qu'on ignore, et le jour où on signera ce qu'on écrit. Vers l'an 2200, peut-être....

J. CALVET
prêtre agrégé de l'Université.

Votre lettre est un nouveau chef-d'œuvre, Monsieur, que le Journal du Lot est heureux d'enchâsser.

Vous l'avez dit, je ne connais la Sorbonne que de nom; vous m'en excusez et vous faites grâce à ma prose d'école primaire.

Grand merci.
Je désigne pas et vous vous en offusquez avec une pointe d'après naïve: la modestie de mes origines, l'insuffisance de ma culture littéraire vous auront expliqué mon anonymat. Il est si cruel de ne pouvoir signer d'un grand nom.... comme le vôtre!

En honnête homme, je pense tout ce que j'écris et le signe quand il le faut. Au Journal du Lot, monsieur l'abbé, il n'y a pas de chevalier Ténébreux; venez donc y voir.

Je ne connais de vous que le bien qu'on m'en dit; voudriez-vous, dans un moment de méchante humeur, me faire regretter de m'en être fait ici l'écho?

L'ironie n'est point une science; elle est un art, le seul peut-être que vous ayez mal cultivé. Elle est une arme précieuse; vous la maniez un peu lourdement, mais qu'importe!

Vous avez pour le doyen de Castelnau, pour les grandes âmes de ce petit pays, une vénération touchante: vous les préférez aux plus beaux livres.

N'exagérons rien et que l'amour du sol natal ne vous fasse pas incliner vos bibliothèques; elles ont quelque droit aussi à votre reconnaissance.

Je connais très imparfaitement les procédés modernes de la critique; j'emploie mon simple bon sens à démêler votre mentalité: c'est celle d'un homme cultivé qui marche et qui saura parvenir.

Sous les quelques grands mots dont vous voulez revêtir vos géniales conceptions, je retrouve votre idée fixe.

Ne vous en défendez point, Monsieur! vous ne voulez point, sans doute, réformer l'Eglise; vous voulez la refondre, ce qui est d'un cerveau puissant, et c'est dans le moule de l'Evangile que vous voulez la façonner une fois encore.

Œuvre colossale, vous ai-je dit, monsieur l'abbé, que cinquante siècles et mille générations d'agrégés des lettres ne méneront pas à bien.

Ce que vous appelez l'Evangile et ce nous appelons, nous, la loi morale ne peut plus abriter des dogmes enfantins et une Eglise vermoûtée.

Cet évangile appartient à l'humanité; il est la seule réalité philosophique que nous puissions nous offrir, vous et moi: après l'avoir passée au creuset de votre savante critique, vous vous abstenez d'ailleurs, de m'offrir votre foi.

Gardez-la, Monsieur, précieuse-ment; je la respecte et je l'admire comme chose rare, unique chez un agrégé des lettres; elle donne une saveur piquante à votre personnalité originale, mais un peu complexe.

Comme prêtre, vous paraissez renoncer à unir tous les esprits de bonne foi sur le terrain de la religion; comme savant, vous rêvez de les rassembler sur le terrain scientifique.

Votre rêve est d'un pur matérialisme, monsieur l'abbé; c'est celui de cette démocratie de France éprise de Justice vraie et d'idéal tangible.

Nous réaliserons ce rêve, le jour où tous les faits seront matière à discussion loyale et courtoise comme la nôtre, le jour où la science rayonnant de plus en plus sur le monde, on ne donnera plus en pâture au peuple des vérités non démontrées, le jour enfin où les agrégés de l'Université auront loyalement fait voir que le prêtre est un éclatant anachronisme.

Ce jour se lève, j'en aperçois l'aurore radieuse.... il est là....

Mairie de Cahors

Les amateurs de Théâtre à Cahors se souviennent que la municipalité a organisé une Commission chargée d'examiner les demandes faites par les Troupes de passage en vue d'opter la salle du Théâtre.

Certaines de ces troupes étaient vraiment d'une infériorité telle que le public était volé; et comme rien ne permettait de reconnaître la bonne troupe, le public désertait de plus en plus notre salle de spectacle.

La Commission qui a été organisée fonctionne; elle examine toutes les demandes; elle en a, dans ces dernières semaines, écarté un certain nombre et le public peut être désormais assuré que les troupes qui seront admises seront sérieuses et qu'il a des chances de ne pas être odieusement volé.

Conférence publique

La conférence organisée par le Phare du Quercy a eu lieu dimanche.

La salle du théâtre, dont les portes furent ouvertes à quatre heures moins un quart, était totalement occupée par le public parmi lequel se trouvaient de nombreuses dames.

A quatre heures précises le rideau est levé: M. Talou, conseiller général du Lot, président de la loge le Phare du Quercy, préside la réunion assisté de MM. Loubet, conseiller général du Lot, président de la loge de Figeac, Ausset, président d'honneur de la loge le Phare du Quercy et Teuly, président de la loge de Castelnau.

Sur la scène prirent place des membres de la loge de Cahors et des loges voisines et de nombreuses personnalités républicaines de notre ville invitées spécialement à assister à cette réunion.

M. Talou, en ouvrant la séance, demande à l'assemblée de vouloir bien ratifier le choix du bureau.

Pas une protestation ne s'éleva: le bureau est maintenu.

M. Talou remercie le public d'être venu en si grand nombre à cette conférence toute spéciale puisqu'elle a pour but de faire connaître au grand jour la Franc-Maçonnerie, cette puissante organisation si décriée par les adversaires.

Et cependant, dit M. Talou, que sont-ils les francs-maçons, sinon des hommes sincères, épris d'un noble idéal; leur œuvre n'est pas mystérieuse, mais elle est silencieuse et bienfaisante. Ils se sont élevés de tolérance et ont vaincu la haine de la tyrannie représentée par ceux-là qui se livrent à de telles attaques. L'action de la Franc-Maçonnerie s'exerce de plus en plus au grand jour; elle ne redoute ni les critiques ni les calomnies parce que son action purement philanthropique lui assure et lui garantit l'estime de tous les bons citoyens.

Les paroles du sympathique orateur sont couvertes de vifs applaudissements.
M. Talou termine en présentant le conférencier M. Morin, dont le talent, le dévouement et la sincérité sont si connus et si appréciés.

CONFERENCE DE M MORIN

M. Morin prend la parole: il remercie la loge, le Phare du Quercy, de l'avoir appelé à Cahors; déjà, à Figeac il avait eu l'occasion d'être en rapport avec la population du Lot. C'est donc avec joie, qu'il est venu, délégué par le Grand Orient de France, pour faire entendre la parole maçonnique non seulement au nom de la loge de Paris, au nom du Grand Orient, mais au nom de la Franc-Maçonnerie universelle.

M. Morin entre presque aussitôt dans son sujet: le véritable rôle philosophique, moral et social de la Franc-Maçonnerie.

Contrairement à ce que l'on dit, et à ce que l'on a longtemps cru, la Franc-Maçonnerie n'a pas ses origines dans ces associations secrètes du temps du roi de Salomon, pas plus certainement que dans ces sectes aux rites mystérieux de l'Inde et de l'Egypte.

On peut retrouver les origines de la Franc-Maçonnerie dans les corporations ouvrières qui au moyen âge formaient de puissantes associations bien distinctes les unes des autres et toutes ayant des pratiques, des rites secrets, toutes n'admettant dans leur sein que des hommes éprouvés, énergiques et résolus.

Pour faire partie de ces associations, une endurance à la douleur, une résistance à la fatigue étaient exigées du nouvel initié à qui l'on faisait subir des épreuves redoutables.

On retrouve l'origine de la Franc-Maçonnerie chez les Bons Templiers, mais la Franc-Maçonnerie Française, ne date exactement que du 18^e siècle.

C'est en 1725 qu'elle est vraiment organisée en France, par des penseurs, des littérateurs, des savants écossais, ce qui explique qu'elle existe dans la Franc-Maçonnerie française des loges dites du rite Ecossais.

Diderot, d'Alembert, Voltaire, les écrivains de l'Encyclopédie font partie de la Franc-Maçonnerie, et ce sont eux qui dès ses débuts lui donnent ce caractère philosophique et moral qui lui fut toujours conservé.

A cette époque la Franc-Maçonnerie s'occupa beaucoup plus de philosophie que de politique, et des seigneurs tout puissants en firent presque leur chose; des princes du sang, Louis XVI, ses deux frères qui furent plus tard Louis XVIII et Charles X furent francs-maçons.

Ce n'était donc pas eux qui pouvaient donner à la Franc-Maçonnerie ce caractère qu'elle eut bientôt grâce à l'effort des encyclopédistes et des futurs hommes de la Révolution, caractère social, politique et économique.

C'est alors que se prépara le mouvement révolutionnaire, que furent étudiées les principales questions de rénovation sociale, car c'est à la

Franc-Maçonnerie que la Révolution a emprunté sa belle devise: « Liberté, Egalité, Fraternité. »

Durant toute la période révolutionnaire, la Franc-Maçonnerie apporte son concours actif à l'œuvre sociale; mais vint l'Empire: la Franc-Maçonnerie perdit dès lors de son but, de son caractère, de son rôle. Napoléon savait l'influence énorme de cette association sur les idées, sur la marche des événements; il s'empressa de l'accaparer et en fit une société où se rencontrèrent les chefs des administrations, les généraux, les princes de l'Empire.

L'Empire disparu, la Franc-Maçonnerie se ressaisit, et c'est elle qui prépare, qui provoque les révolutions de 1830 et de 1848.

Mais une fois encore la Franc-Maçonnerie est accaparée par les amis de l'Empire: Napoléon est franc-maçon, les généraux, le prince Murat, notamment devinrent les grands maîtres de l'ordre, et l'on voit alors ce spectacle douloureux d'une société aux aspirations démocratiques, qui avait lutté contre le coup d'Etat de décembre, tomber tout entière entre les mains des auteurs de ce crime.

Peu à peu les loges de province se recrutent d'éléments nouveaux: l'Empire est à son déclin, les francs-maçons sont actifs et résolus à agir contre le régime impérial; ils travaillent à sa chute: Gambetta est de ceux-là.

Enfin l'Empire est tombé: la Franc-Maçonnerie a trouvé sa voie et va remplir sa vraie mission.

Depuis cette époque, c'est elle qui provoque tous les grands mouvements d'opinion, qui prépare les principales réformes dont la France républicaine jouit à cette heure; c'est elle qui lutte contre la réaction du 16 et du 24 mai et qui quelques années plus tard empêchera le boulangisme de renverser la République.

C'est la Franc-Maçonnerie qui lutte contre le nationalisme, cet amalgame des partis déchus et si aujourd'hui la grande réforme de la séparation des Eglises et de l'Etat est enfin terminée, c'est grâce à la Franc-Maçonnerie.

C'est ce qui explique dès lors toutes les violences, toutes les injures, toutes les calomnies que la réaction ne ménage pas à la Franc-Maçonnerie.

Celle-ci s'en moque: elle peut passer, fière de son œuvre qu'elle poursuit sans relâche.

Car alors que la réaction voudrait conserver avec le passé, toutes les erreurs, tous les dogmes, la Franc-Maçonnerie, au contraire représente l'avenir: elle s'attache toujours de plus en plus à la réalisation des questions vitales de la société: son œuvre est politique, économique et sociale.

Alors que ses adversaires cherchent le bonheur parfait dans un monde futur, dans un paradis hypothétique, les Francs-Maçons eux, veulent établir sur terre, le plus tôt possible ce paradis et assurer à chacun son dû de bonheur et de liberté.

Aux sophismes, aux dogmes impérieux de l'Eglise les Francs-Maçons opposent la pensée libre, la raison la science: ils continuent, eux, la tradition chrétienne: ils prêchent et propagent la parole que le Christ fit entendre jadis aux esclaves: parole de liberté, d'égalité et de fraternité.

Mais la Franc-Maçonnerie qui est libre dans ses croyances, respecte les croyances d'autrui; aux termes mêmes de la constitution maçonnique, il doit ce respect à ceux qui son sincères.

Du reste, en entrant dans la Franc-Maçonnerie, nul ne fait abstraction de ses sentiments religieux; on n'est pas forcément athée parce qu'on franc-maçon.

Le franc-maçon est l'ami de tous ceux qui sont sincères, mais il est l'ennemi des fourbes et des artufes, de ceux-là qui, chargés d'enseigner la doctrine du Christ n'ont d'autre but sur cette terre que d'exploiter, bernant leurs semblables.

Où la Franc-Maçonnerie continue de l'œuvre du Christ: c'est à l'homme libre, juste et bon: pour tous les hommes il doit être, et il est un frère, non pas seulement pour ceux-là qui l'entourent immédiatement mais pour tous les hommes de tous les pays: il ne connaît pas de races: il est le frère de tout ce qui est humain.

Et le peuple le sait bien: la masse connaît tous les bienfaits qu'elle doit à la Franc-Maçonnerie; elle connaît ces pionniers admirables de la démocratie, tels que les Gambetta, les Ferry, les Paul Bert, les Brisson, etc., sa sympathie lui est entièrement acquise: on l'a bien vu à la dernière consultation générale.

Eh bien, cette œuvre d'émancipation, de liberté, de justice sociale, la Franc-Maçonnerie la poursuivra sans relâche, aidée à cela par le peuple contre le cléricalisme, contre les adversaires de la démocratie qui sont les ennemis jurés de la Franc-Maçonnerie.

Cette magnifique conférence, faite sur un ton ferme l'ouïse dégagait

une conviction absolue, a été écoutée au milieu du plus grand silence par la foule énorme qui se pressait dans le théâtre.

Les belles périodes oratoires étaient hachées de bravos, et c'est sous un tonnerre d'applaudissements que M. Morin a quitté la tribune salué par la presque unanimité de l'auditoire.

Un ou deux fois seulement, M. Morin fut interrompu par un hostile parti des dernières galeries: « les fiches! » Mais l'interrompé s'aperçut aussitôt que l'assemblée n'était pas disposée à laisser interrompre l'éloquent orateur et c'est par des huées formidables qu'elle le réprimait.

Du reste, l'interrupteur n'y perdit rien: à la fin de la conférence, un jeune membre de la Cao locale vint à la tribune poser la question « Et les fiches? » à M. Morin.

C'est avec la meilleure grâce que l'éloquent orateur accepta la question et y répondit.

Ah! certes non pas la joie des cathos dispersés dans la salle et venus pour faire de l'obstacle.

D'abord, dit-il au intraducteur, M. Depeyre fils, la Franc-Maçonnerie n'est pour rien dans l'affaire des fiches.

C'est le gouvernement de M. Waldeck-Rousseau et le général André qui en est l'auteur, ar voici ce qui se passa.

Quand M. Waldeck-Rousseau arriva au pouvoir, il voulut réagir contre les agissements de la congrégation toute puissante au ministère de la guerre: par elle, tous les officiers cléricaux étaient certains de se caser dans les bureaux tous obtenaient des faveurs: les officiers républicains étaient frappés, minés sans avancement dans des postes éloignés, de disgrâce.

M. Waldeck-Rousseau comprit que son œuvre politique dépendait de la réorganisation les cadres: et d'accord avec le général André, il s'adressa à la Franc-Maçonnerie pour avoir des renseignements sur les officiers.

Le conseil de l'ordre du Grand Orient répondit qu'il ne voulait pas se charger lui-même de ce service, et qu'il refusait de référer aux Loges: il accepta simplement de faire demander aux vénérables seuls, à l'insu même de toutes les francs-maçons, des renseignements sur les sentiments politiques de officiers de leur garnison respectifs.

Sans doute la rédaction de quelques renseignements a pu être défectueuse, mais il n'importe, car quels sont les officiers qu'« fiches » ont protesté contre l'exactitude des renseignements? Qui est celui d'entre eux qui osa s'affirmer républicain alors qu'il était désigné comme un réactionnaire? Aucun ne l'osa: c'est dire que le gouvernement avait bien fait de connaître ses officiers qui un jour ou l'autre pouvaient être appelés à défendre la République.

Et n'est-ce pas qu'on a bien vu le loyalisme de ces messieurs au cours des inventaires?

Dans tous les cas, M. Morin dit que c'est le droit d'un gouvernement de se renseigner sur la mentalité politique des fonctionnaires: si ceux-ci ne doivent pas servir le gouvernement (lui les paie, ils n'ont qu'à démissionner).

Au surplus, les renseignements fournis par un membre de la Loge et non par la Loge ont été fournis en toute conscience, en tout honneur par des hommes honnêtes, loyaux, sincères.

M. Morin s'adressant à M. Depeyre amuse fort l'auditoire en lui citant le cas suivant à savoir que si lui-même était appelé à donner des renseignements sur M. Depeyre fils, il s'empresserait de dire: « c'est un jeune homme charmant, distingué de belle allure: ces renseignements seraient-ils inexacts? Non, n'est-ce pas? et si ajoutant à ces qualités naturelles, M. Morin disait que M. Depeyre n'est pas un républicain, est-ce que M. Depeyre trouverait excessifs ces renseignements portés sur son compte? Non. »

Bien, pourquoi tant de bruit autour de cette affaire des fiches? On a pu porter un grand coup à la République, mais les cléricaux se sontompés.

Et dans une belle envolée oratoire, M. Morin termine en affirmant le droit, pour tout gouvernement de s'entourer de loyaux serviteurs et le droit pour tous les Républicains de défendre la République.

C'est ce qu'on fait ceux qui ont adressé les fiches.

Une immense acclamation salue la belle réponse de M. Morin auquel M. Painchenat vient répliquer.

Des cris, des rires éclatent de toutes parts pendant que M. Painchenat déclare être d'accord avec M. Morin sur ce fait que les gouvernements ont le devoir de ne s'entourer que de ceux qui lui sont dévoués.

Mais les cris, les rires ne se calmèrent pas: M. Talou demanda à l'assem-

blée si elle entend laisser parler M. Painchenat.

Oui, non, oui, crie-t-on de tous côtés.
M. Painchenat réapparut à la tribune, suivi de M. Depeyre fils; les cris redoublent. M. Talou alors adresse quelques paroles de remerciements au public qui a manifesté une vive sympathie au distingué orateur et lève la séance à 6 h. 1/2.

L. B.

Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen

Section de Cahors

La prochaine réunion générale aura lieu le dimanche 6 janvier 1907 à 10 h. du matin, dans une des salles de la Mairie de Cahors.

Ordre du jour :

Demandes d'admissions;
Communications du Comité Central;
Affaires diverses;
Election du Bureau.

Le Président,
DOSMANN.

MAIRIE DE CAHORS

La reconstruction de la passerelle paraissant devoir être retardée, en raison des hautes eaux, la Municipalité va faire amorcer la fontaine des Jacobins à la canalisation desservant Cabessut, ce qui assurera de l'eau à ce faubourg.

De plus, des lampes seront installées dans les reverbères pour remplacer le gaz.

Enfin toutes diligences sont faites pour qu'un bac plus grand et plus confortable soit mis à la disposition du public.

Légion d'honneur

Nous sommes heureux d'apprendre que M. Azéma, capitaine trésorier au 7^e, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Au 7^e

Sur le tableau d'avancement pour le grade de commandant, nous relevons avec plaisir le nom de M. Battistelli, capitaine au 7^e.

CONCERT GRATUIT

Le Concert gratuit organisé par la Société artistique et littéraire de Cahors, dimanche 30 décembre à 9 heures du soir au théâtre a obtenu un succès de suite le plus vif succès.

C'est devant une salle archicomble que nos jeunes artistes amateurs ont interprété saynettes, monologues et chansons. C'est justice que de reconnaître leur bonne volonté et leur jeune talent.

MM. Béval, Olié, Lamotte dans le vaudeville « Une chambre à deux lits » ont été très amusants.

Dans « la Jument à marier » MM. Bonne et X... furent autant désoleants qu'ils furent sinistres dans la pièce de Brunnaud « Une visite à la Roque ».

« Les deux profonds sélétrats » ont bien égayé le public, et « le sergent réserviste » avec MM. Bonne, Nastorg, Quercy ont provoqué de nombreux éclats de rire de la part du public joyeusement amusé par les interprètes de cette pochade militaire.

Quant aux monologues et chansons nettes que MM. Bonne et X... nous ont fait entendre, nous pouvons dire que l'est chaleureusement que le public applaudit.

Etnous sommes heureux de mentionner sincèrement le réel talent de comique de M. Bonne.

La sa grande part dans le succès de la soirée pour laquelle acteurs et organisateurs méritent de vives félicitations et de chauds remerciements.

Obsèques

Mercredi soir à 2 heures ont eu lieu les obsèques de notre confrère, Tinel, rédacteur correspondant du Télégramme de Toulouse, décédé mardi matin, à l'âge de 42 ans.

Une foule nombreuse d'amis ont accompagné le corps de notre malheureux confrère au cimetière.

Nous adressons à sa veuve et à ses enfants l'expressions de nos sincères condoléances.

Election d'un délégué et d'un délégué suppléant à la suite des ouvriers mineurs

2^e tour de scrutin du 23 décembre 1907

Volants, 72.

Suffrages obtenus par chaque candidat.

M. Delcaux, Marcelin, 32 voix.

M. Ausset, Célestin, 22 id.

M. Lamié, Laurent, 18 id.

M. Pradelle, Auguste, 28 id.

M. Peyrière, Isidore, 26 id.

M. Hugon, Cyprien, 15 id.

Ont été en conséquence, proclamés, comme réunissant les conditions prévues par la loi, en tant que délégué :

M. Delcaux, Marcelin.

en tant que délégué suppléant :

M. Pradelle, Auguste.

Bourse du Travail de Cahors

Dans sa réunion de décembre, le Comité général de la Fédération des

Travailleurs Cadurciens et de la Bour-
se du Travail a désigné son bureau et
son Conseil d'administration, qui se
compose de la manière suivante, pour
l'année 1907 :

BUREAU
Président : Frayssé, Jean, du Syndicat
des menuisiers ;
Vice-Présidents : Brunet, Léopold et
Rollés, Louis, des Syndicats des cor-
donniers et des maçons ;
Secrétaire général : Alaux, Paul, du
Syndicat des peintres ;
Secrétaire adjoint : Nicolaï, Gervais,
du Syndicat des employés de com-
merce ;
Trésorier : Bessac, Auguste, du
Syndicat du fer.

MEMBRES
Pélissier, Pierre, du Syndicat des
charpentiers ;
Périer, Louis, du Syndicat des terras-
siers manœuvres ;
Nicolaï, Paul, du Syndicat des typo-
graphes ;
Servan, Louis, du Syndicat des coif-
feurs ;
Bessat, Achille, du Syndicat des bou-
langers ;
Gaston, Jean, du Syndicat des ou-
vriers et ouvrières du magasin des
tabacs.

O mon Cahors !

M. Girma, libraire à Cahors, vient
d'écrire une œuvre poétique et musi-
cale de réelle valeur ayant pour titre :
« O mon Cahors ! ».

La musique est de M. Paul Kelsen,
aquel nous devons déjà les « *Echos
du Quercy* ».

L'auteur de la poésie, M. Alphonse
Delbouis, a publié autrefois dans dif-
férents journaux locaux des essais
poétiques qui ont été très appréciés.
Citons, au hasard, sa poésie sur la
Fontaine des Chartreux et dont voici
la première strophe :

Vous la connaissez tous, cette aimable fontaine
Dont le ruisseaulement gazouillant et joli
Mêle son bruit confus au murmure du Chêne
Qui couronne les flancs du beau Pech d'Angely !
et le sonnet commençant par ces vers :

Que le vent chante et rie à travers la bruyère
Et vienne caresser le feuillage des bois
etc. etc.

La poésie, *O mon Cahors !* est cer-
tainement ce qui a été fait de mieux
sur notre vieille cité ; c'est une œuvre
délicate et charmante et de plus pu-
rement locale. Le succès de cette
publication ne saurait faire aucun
doute et nous engageons vivement
tous nos lecteurs, amateurs de poésie
et de musique, à en faire l'acquisition
au plus tôt car le tirage a été limité à
un petit nombre d'exemplaires.

Le prix de l'exemplaire (chant et
piano) est de 1 franc, par la poste
1 fr. 10 c. L'édition, est illustrée d'une
jolie vue de Cahors.

Théâtre de Cahors

Nous rappelons que c'est ce soir
jeudi, 3 janvier, que la tournée Milo
de Meyer donnera sur la scène de notre
théâtre, en représentation extra-
ordinaire :

FRED

comédie en 3 actes de MM. Germain
et Trébor et :

UN MARIAGE DIFFICILE

comédie-vaudeville en deux actes de
M. Pierre Barsac.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 2 janvier, 1 h. 52 s.

La promotion de la Légion d'honneur

La promotion de la Légion d'honneur
du ministère de l'Intérieur est
vivement critiquée ; elle comprend
21 médecins sur 40 croix au détri-
ment des fonctionnaires du départe-
ment et des journalistes de provin-
ce.

Au Maroc

Des dépêches anglaises prétend-
ent que Raisoult n'est pas arrêté ;
le caïd seul fut arrêté et emmené
prisonnier à Tanger.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 3 janvier, 2 h. 16 s.

Mouvement diplomatique

Des dépêches allemandes confir-
ment que les démarches faites
à Berlin relativement à la pro-
chaine nomination de M. Jules
Cambon comme ambassadeur de
France à Berlin ont abouti heu-
reusement. M. Cambon est consi-
déré comme susceptible de main-
tenir les relations cordiales fran-
co-allemandes.

Déplacement ministériel

M. Guyot-Dessaigne, ministre de
la justice, quittera Paris dans la so-
rée pour se rendre à Clermont-Fer-
rand.

AGENCE FOURNIER.

Arrondissement de Cahors

Limogne

Foire. — La foire du 1^{er} de l'an, la
plus importante de l'année a dérogé à sa
réputation, pour plusieurs motifs : d'a-
bord mauvais temps, absence complète
de trufte et coïncidence avec les foires
de Villeneuve et Caylus. Aussi le foirail
aux bestiaux était peu garni.
Blé, 11 à 19 fr. 50 l'hectolitre.
Avoine, 9 francs.
Maïs, 4 francs.
Pommes de terre, 6 fr. le sac.
Noix, 2 à 13 francs.
Volailles, 0,65 à 0,70 le demi kilo.
Œufs, 50 la douzaine.

Calvignac

Comme nous l'avions prévu notre curé
a fait un sermon dimanche ; il a traité
de mensonger le placard affiché ; et c'est
l'habitude de raconter des sottises qui
lui fait perdre les vérités pour des
mensonges ! Nous allons répondre à son
sermon : tout d'abord il est furieux
qu'on ait osé appeler le pape (Sarto) au
lieu de Pie X. Nous n'avons jamais dit
que la famille Sarto fut une famille mal-
honnête ; au contraire ; c'est pourquoy
on ne comprend pas que l'on renie son
origine même plébéienne.

M. le curé se serait pas peut-être
fâché si le pape avait eu une particule
ou un nom moins roturier ; ensuite
dans son sermon il a décapé une phrase
du discours de M. Briand ministre
des Cultes disant : que le pape était une
force morale pour les catholiques fran-
çais et qu'il était Français en France ;
mais il a oublié de dire que M. Briand
a ajouté : qu'il était Allemand en Alle-
magne, Espagnol en Espagne etc. donc
Internationaliste.

M. le curé a continué en disant que
nous étions les vainqueurs et les prétes
les vaincus. Il s'est écrié : « Honneur aux
vaincus. » Nous disons nous : Honneur
aux vainqueurs, qui ont eu le courage
de combattre, le mensonge, le fanatisme,
l'hypocrisie et l'accapement, qui sont
les plus brillantes qualités des disci-
ples de Loyola.

M. le curé a terminé son sermon, par
une parole de fraternité toute chrétien-
ne disant, que si on voulait la guerre il
se défendrait et que le clergé combat-
trait jusqu'à la dernière goutte de sang.

Nous aussi nous défendrons les libé-
tés conquises par nos aïeux de 89, nous
nous défendrons contre le despotisme de
ceux qui voudraient revenir aux temps
sinistres de l'Inquisition. Un vigoureux
coup de pioche a été donné contre la for-
teresse de la tyrannie cléricale. Hon-
neur aux ouvriers de la liberté, pion-
niers de la Pensée-Libre et de la Rai-
son.

Nous sommes des citoyens français et
nous n'admettons pas qu'une catégorie
de citoyens qui se disent français, seu-
lement pour passer à la caisse) puissent
bafouer les lois de notre pays, et suivre
les ordres venus de l'étranger.

Un groupe de Républicains.

Puy-l'Evêque

Foire. — Cours des bœufs gras, de 32
à 35 fr. les 50 kilogrammes.
Attelages, de 500 à 800 fr. la paire,
breux, de 250 à 350 fr. la paire.
Porcs gras, de 90 à 135 fr. l'un ; au-
tres, de 15 à 30 fr. l'un.
Moutons gras, de 70 à 75 cent. le kil.
autres de 12 à 30 fr. l'un.
Dindons, de 10 à 12 fr. la paire.
Poulets, de 4 à 5 fr. id.
Poulets, de 2 à 3 fr. id.
Lièvres, de 4 à 5 fr. l'un.
Perdreux, de 1,70 à 2 fr. l'un.
Grives, de 40 à 45 cent. l'une.
Merles, 20 cent. l'un.
Lapins domestiques, 30 centimes la
livre.

Œufs, 1,25 la douzaine.
Blé, de 15 à 16 fr. les 4/5.
Maïs, de 11 à 12 fr. id.

Lacapelle-Cabanac

Vois d'argent. — Ces jours derniers
les deux domestiques de M. Loussier
mair ont été victimes d'un vol d'argent.
Quelque garnement s'est introduit
dans la maison où couchent un domesti-
que et sa femme, leur a pris une somme
d'environ 3 fr qui se trouvait dans une
poche ; puis dans la grange où
couchait l'autre domestique et lui a volé
15 fr.

On fait savoir à ce garnement de vou-
loir bien fixer sa nouvelle visite, car il
serait reçu d'une bonne manière et on
lui ferait passer l'envie d'y revenir une
autre fois.

Un vol d'une douzaine de poules a été
commis au préjudice de 3 habitants de
la commune. Les gourmands ainsi que
les voleurs trouvent que le gaulinacé a
un goût très savoureux.

Saint-Géry

Réunion des Conseillers municipaux
de la section de Saint-Géry. — Diman-
che, les six Conseillers municipaux de la
section de Saint-Géry se sont réunis à la
mairie.

Sur la proposition de M. le Maire, ils
ont voté l'emploi d'une certaine somme
qu'ils avaient disponible à d'urgentes
réparations à faire aux chemins vicinaux
du Bergougnoux, de la Combe de la
Courpe et de la Rivière et à la plan-
tation de quelques arbres sur un terrain
communal et inculte situé aux Mas.

Arrondissement de Figeac

Bretenoux

Voici le texte du discours prononcé
par M. Souhol, sur la tombe du citoyen
Pierre Missoty :

Voilà une année écoulée depuis le
jour qu'à cette même place j'adressais
au camarade Ferrié un dernier adieu.
J'avais alors à côté de moi, les yeux
pleins de larmes et le cœur gros de tris-
tesse, le vieillard qui git aujourd'hui,
dormant son dernier sommeil, dans la
fosse ouverte devant nous. C'est pour
nous une douleur et un cruel privilège,

après le geste bref et tragique de la mort,
de rappeler pour l'instruction des jeun-
es qui préparent seulement leurs ar-
mes pour le combat de la vie, ce que
furent ces vieillards dont l'exemple sera
pour nos luttes futures un reconfor-
tissant.

Vous avez tous connu le père Missoty.
Gai, plein de bons sens vivace de
nos aïeux, charriant dans ses veines un
sang pur qu'on eût dit chauffé au soleil
de la vieille Gaule ; il nous étonnait par
l'à-propos de sa conversation et le char-
me de ses réparties. Sous la neige de
ses cheveux son cœur était resté jeune
et plus d'un adolescent dut se senti-
l'âme troublée devant ce vieillard qui
ayant déjà tout dans le passé espérait
encore dans l'avenir. Conseiller municipal
pendant trois périodes consécutives, il
vécut avec ses collègues républicains
dans l'union la plus étroite, et tous en
ont gardé le meilleur souvenir. Missoty
avait la foi mais cette foi large et pure
qui sera la religion de l'avenir. « Ne
fais pas aux autres ce que tu ne vou-
drais pas qu'on te fit » était sa devise, etsa
croyance en un être suprême ne voulait
jamais s'assujettir à la camisole de force
du dogme. Il a pensé que celui qui avait
vécu libre devait mourir libre, et lui qui
n'avait rien d'intellectuel, lui que le dur
labeur avait courbé pendant la vie en-
tière sur la scie et le rabot, il a donné à
notre jeune génération un exemple que
nous suivrons avec fierté. Ce sera son
éternel honneur d'avoir porté le pre-
mier coup de hache dans la forêt inex-
tricable des superstitions, et quelque
jour, dans un avenir rapproché peut-être
lorsque tous les citoyens penseront que
celui qui a vécu selon sa conscience n'a
pas besoin d'une expérience illustre pour
lui assurer la paix dans la mort, on par-
lera de Missoty comme de l'homme qui
jeta jadis dans le sillon l'humble graine
qui a magnifiquement germé, et si Bre-
tenoux dressera jamais un livre d'or à ceux
de ses enfants qui ont su diriger leurs
pas dans la vie et jusqu'à la mort en
prenant leur seule raison pour guide, à
la première page de ce livre on inscrira
le nom de Pierre Missoty »

Figeac

A la Chambre des Députés. — On
nous annonce que notre sympathique
député, M. Bécays a déposé en son nom
et en celui de plusieurs de ses collègues,
une proposition de loi tendant à ce que
la Chambre vote des secours extraordi-
naires en faveur des victimes des intem-
péries qui ont sévi en 1906 sur notre
contrée avec tant d'intensité. Cette pro-
position de loi sera imprimée et distri-
buée pour être ensuite soumise à la
sanction de la Chambre.

Pour les pauvres. — M. le chef de
gare de notre ville vient d'être avisé
par la Compagnie d'Orléans de verser
une somme de 150 fr. au bureau de bien-
faisance de Figeac. Merci au nom des
pauvres.

Le mauvais temps. — A suite de la
chute de neige, nous avons eu dans la
soirée de dimanche dernier neuf degrés
de froid. Dans la matinée de lundi, la
température s'est relevée, mais le verglas
s'est mis de la partie et a rendu la
circulation même des piétons très diffi-
cile et très dangereuse sur les routes,
les promenades, les boulevards et même
dans toutes les rues. On nous signale
un certain nombre d'accidents, parmi
lesquels divers présentent un caractère
de gravité, tels que jambes cassées, épa-
ules démontées, etc.

L'année 1907 commence très mal.
Sociétés de secours mutuels. — La
réunion générale des membres de la so-
ciété de secours mutuels de la ville de
Figeac aura lieu dimanche prochain 6
janvier, à 2 heures du soir, dans une des
salles de l'hôtel de ville.

Objet de la réunion : Election d'un
délégué devant faire partie de la com-
mission chargée d'examiner les récla-
mations en vue de l'application de la
loi du 14 juillet 1905 pour l'assistance
obligatoire aux vieillards, aux infirmes
et aux incurables privés de ressources.

Tous les membres sont instamment
priés d'assister à cette importante réu-
nion.

Les armes à feu. — Dimanche matin,
M. Eugène Lagan, propriétaire au ha-
meau de Laborie, commune de Viazac,
rentrait de la chasse et posait son fusil,
pour le nettoyer, sur le bord de la table,
où sa mère était en train de tailler du
pain pour la soupe. L'arme vint à tom-
ber sur le plancher, le coup partit, et
toute la charge atteignit Mme Lagan au
sein gauche. Elle eut les poumons perfo-
rés. Cette malheureuse est morte dans
la soirée, après d'affreux souffrances.
On ne saurait dépeindre la douleur de
ce jeune homme qui, sans les précau-
tions et les conseils de ses voisins, se
serait certainement donné la mort, pour
ne pas survivre à ce malheur.

Saint-Céré

La neige et le froid. — A la suite de
trois ou quatre journées de froid assez
vif, le temps s'est couvert dans la nuit
de vendredi à samedi.

Dans la matinée de samedi dernier, la
neige tombait par intermittence, lors-
que, vers deux heures du soir, les gros
flocons sont tombés très épais pendant
près de deux heures sans discontinuer.

En peu de temps, la couche avait at-
teint une épaisseur raisonnable, pas un
brin ne s'est perdu, le sol étant gelé.

La couche tombée gêne la circulation
dans la plaine, et c'est encore pis sur les
montagnes, où la couche est bien su-
périeure.

Le froid continue à sévir et rien ne
fait espérer encore la disparition de cette
neige ni de voir cesser ce froid rigou-
reux.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Incendie. — Ces jours derniers, un
incendie a détruit une maison apparte-
nant au nommé Alexandre Rossignol,
propriétaire à Montfaucou.
Les pertes, évaluées à la somme de
150 fr., sont couvertes par une assu-
rance.

Les causes de ce sinistre sont incon-
nues.

Remonte. — Le comité d'achat du dé-
pôt d'Aurillac se réunira à Gramat pour
procéder à des achats de chevaux les 10,
11 et 12 janvier.

Comme il est d'usage, les opérations
auront lieu sur le champ de foire.

Foire du 31 décembre. — La foire
n'a pas été favorisée par le temps. De-
puis deux jours, la neige couvre le sol et
une forte gelée étant arrivée dans la
nuit du 30 au 31 décembre, les chemins
sont presque impraticables. Malgré l'in-
clémence du temps, la foire a cependant
été passable : quelques transactions ont
eu lieu et les foirails étaient un peu gar-
nis. Voici les cours :

Bœufs de trait, de 900 à 1000 francs la
paire : bœufs de bon herie, de 39 à 41
francs les 50 kilos : vaches de travail,
de 750 à 800 francs la paire : vaches d'a-
battoir, de 30 à 35 francs les 50 kilos :
bouvillons, de 250 à 300 francs la paire :
veaux de lait, de 1 franc à 1 fr. 10 le
kilo : brebis de 28 à 35 fr. la pièce :
agneaux, de 12 à 15 francs la pièce.

Porcs gras, de 58 à 65 francs les 50 ki-
los : nourains, de 45 à 55 francs la piè-
ce : porcelets, pas de cours déterminé.
Halle aux grains. — Blé-froment,
18 fr. 25 ; avoine, belle qualité, 12 fr. 50 ;
chaufaines, 6 francs l'hectolitre ; les
œufs, 1 fr. 30 la douzaine ; oies grasses,
jusqu'à 1 fr. 10 le demi-kilo ; foies gras,
3 fr. le demi-kilo ; poulets de grain, 70
centimes ; poules 60 centimes, le tout le
demi-kilo.

Bonne journée, malgré le mauvais
temps. Pas de vols ; quelques chutes,
mais pas d'accidents graves.

Vayrac

Acte de probité. — Le 28 décembre
à 11 heures du soir, M. Defix, entrepre-
neur itinéraire trouva à la gare de
St-Denis près Vayrac un pli, contenant
la somme de 400 francs qu'il s'empressa
de remettre à son propriétaire.

Nos félicitations à cet honnête em-
ployé.

Auditions. — Dimanche dernier,
à la mairie, ont eu lieu les adjudications
suivantes : 1^o Le local affecté autrefois
aux écoles de garçons avec l'enclos ont été
adjudgés à M. Traversé, moyennant la
somme annuelle de 156 francs ; 2^o une
cave indépendante du local ci-dessus a
été adjudgée à M. Traversé moyennant
la somme annuelle de 6 francs ; 3^o une
terre sise au Taurieux avec une grange,
adjudgée à M. Antoine Toussaint moyennant
la somme annuelle de 80 francs ; 4^o
une vente de 9 peupliers a été faite à
M. Soubrié, fils dernier enchérisseur,
moyennant la somme de 102 francs.

**Tous les malades qui souffraient de
migraines, maux de tête, constipa-
tions, mauvaises digestions, nous
ont adressé des félicitations, à la suite
des merveilleux résultats obtenus par
l'emploi des Pilules Suisses, pour com-
battre ces affections.** Sté Hertzog, 28,
rue Grammont, Paris.

Chez nos voisins

Lot-et-Garonne

FUMEL

Noël des pauvres

Noël, malgré sa vieille réputation de
générosité, ne s'apitoye pas facilement
sur le sort des pauvres.

Il ne vit pas que cette nuit-là, dans un
petit logement mal abrité, mais loué fort
cher, un froid de chien régnait, et que le
foyer, tristement privé de flamme joyeu-
se, réclamait la légendaire bûche ; ce
père Noël est devenu complètement sourd
depuis que le pape se hatait de détruire
la religion, déjà égarée par la mauvaise
volonté de ses prêtres.

Pour les pauvres habitants de ce mi-
sérable taudis, la messe de minuit n'ap-
portait aucune réjouissance, aucune con-
solation. La venue du Messie leur était
indifférente.

Depuis bien longtemps déjà, les joyeux
réveillons qui célèbrent la divine nais-
sance, étaient dans leurs âmes éteintes,
passés à l'état de souvenir.

La misère, hideuse sous ses abomi-
nables déguisements, avait courbé ces deux
corps humains sous l'abrutissant et con-
tinuel labeur, qui abaisse l'homme au
niveau de la brute.

Accablés sous le dégoût, la foi avait
abandonné leurs cœurs qui pourtant
avaient été jeunes, vaillants.

Ecrasés par l'injustice, leur intelligen-
ce désertait le cerveau, pour sombrer
dans ce milieu de misère.

Dans un petit lit en fer, le gamin, un
gosse de douze ans, qui dans quelques
mois aurait apporté son maigre salaire
au profit du ménage, s'en allait, sans
savoir pourquoi, payer son tribut à la
tuberculose, ce privilège des miséreux.

Dans un autre lit, rembourré de pau-
vreté, deux fillettes à l'adorable visage,
enlacées pour se préserver du froid, s'en-
dormaient toutes tristes en songeant que
c'était donc bien vrai, que le petit Jésus
n'était pas un ami des petits enfants
bien pauvres !

Elles songeaient aussi, que leurs petits
sabots abandonnés dans un coin de la
froide cheminée, ne recevraient pas la
visite du père Noël, qui réserve pour les
petits enfants riches toutes ses friandi-
ses et tous ses jouets.

Minuit chrétiens !
Minuit riches heureux, il fait bien
froid dans les ménages pauvres, quand
le prêtre recouvert d'or et d'argent, offi-
cie dans le saint lieu, éblouissant de
clarté, en face de toutes ces richesses
que l'on décerne à un Dieu qui n'a ni
froid ni faim !

La demeure des pauvres gens est bien
triste, quand la croyance vraie ou fautive
posternée devant l'autel scintillant de
lumière, attend la venue de ce Dieu, qui
doit consacrer le bien-être des uns, la
misère des autres.

Que de trésors abandonnés à ce Dieu
qui ne demande rien ! Que de peines et
de misères réservées à la pauvreté, avec
l'approbation de ce bon Dieu !
X...

RÉCLAMEZ

"le Pêcheur avec la morue"

marque de fabrique de la Scott, la seule Emulsion capable de guérir

ASTHME, BRONCHITE, FLUXION DE POITRINE,
RHUME TENACE, ESSOUFFLEMENT, AFFECTIONS
DES POUMONS, MAUX DE GORGE, AMYGDALITE.

Épargnez-vous des souffrances, sauvegardez votre existence, en prenant de

l'Emulsion Scott

à l'huile de foie de morue et aux hypophosphites de chaux et de soude,
si hautement recommandée par les Docteurs qui connaissent tous la
perfection de sa formule.

Prix unique en toutes pharmacies : 4 Fr. 50 le flacon, 2 Fr. 50 le demi.

Les vertus curatives de la Scott résultent de la grandissime pureté
des ingrédients employés et des soins minutieux apportés à sa fabrication.
Ce serait donc une fausse économie d'acheter des émulsions à bas prix,
mal préparées, qui ne vous guériraient pas. Échantillon franco contre
0.50 de timbres adressés à l'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie)



Émission unique
de cette marque "le
Pêcheur", marque
de grande Scott

Foire

Bœufs, cours ordinaires.
Veaux pour boucherie, 1 fr. et 1 fr. 10
le kilo.
Porcs gras, de 58 à 65 fr. les 50 kilos ;
autres, de 15 à 40 fr. l'un.
Moutons gras, 75 cent. le kilo ; autres,
de 12 à 35 francs l'un.
Poulets, 55 cent. la livre.
Poulets, 65 cent. la livre.
Lièvres, de 4 à 5 fr. l'un.
Perdreux, 2 fr. l'un.
Grives, 45 cent. l'une.
Merles, 25 cent. l'un.
Lapins domestiques 30 cent. la livre.
Œufs, de 1 fr. 20 à 1 fr. 30 la dou-
zaine.

MONSEMPRON-LIBOS

Nos édiiles

(Ils) étaient au complet ou presque à
la réunion du Conseil du 25 Décembre
où M. le Maire les avait convoqués pour
discuter et appliquer dans notre com-
mune la loi de séparation au sujet de la
location du presbytère.

Nous avons remarqué non sans sur-
prise que les édiiles démissionnaires de
la section de Libos que la mauvaise hu-
meur ou autre chose avait tenu éloignés
de la mairie pendant 5 ou 6 séances,
étaient enfin revenus, les pères ! Nous
les croyions pourtant démissionnaires ;
Ont-ils eu peur de n'être pas réélus !
Peut-être bien ! Mais ce cher adjoint
veillait, et son œil vigilant a compris
qu'il ne gagnerait rien à persister dans
leur coup de tête aussi a-t-il employé sa
plus belle éloquence (que nous lui recon-
naissions du reste, pour ramener au ber-
ceil ses brebis égarées. Enfin ils sont
revenus, les regrettes, c'est tout ce que
nous désirions.....

Dès l'ouverture de la séance, Monsieur
le Maire (Radical-socialiste, s'il vous
plaît) propose au conseil de laisser M. le
Curé locataire du presbytère en laissant
à sa charge le paiement de l'impôt du
dit immeuble, soit la bagatelle de 18 ou
20 fr. par an.

C'est alors que M. Deltorme fait remar-
quer avec juste raison au Conseil que
Monsieur le Curé qui possède des im-
meubles n'est pas si tolérant, ni si lar-
ge que M. le Maire, puisque ses locatai-
res doivent bel et bien à la fin de chaque
mois ne pas oublier d'apporter la bonne
galette. Est-ce que par hasard les finan-
ces de la commune sont en si belle pro-
spérité pour que M. le Maire soit si gé-
néreux ; ou est-ce pour gagner les indul-
gences de M. le Curé ! Peut-être que la
liste des indigents de Monsempron n'est
pas au complet, allons-nous un de ces
quatre matins la voir s'enrichir du nom
de M. le Curé ! A cela nous n'y croyons
pas.

Finalement, il fut décidé que M. le
Curé pourrait rester au presbytère moyennant
12 fr. par mois.

Nous, électeurs, nous disons à M. le
Maire : rappelez-vous les paroles que M.
Clemenceau a prononcées à une des der-
nières séances de la Chambre : l'ère des
concessions est terminée, on a été peut-
être plus tolérant qu'on aurait dû l'être
et malgré cela l'Eglise a repoussé dédai-
gneusement les avantages qu'on lui of-
frait. C'est pour cela que nous vous di-
sons : ne soyez pas plus royaliste que le
Roi, gardez donc vos largesses pour une
meilleure occasion. Rappelez-vous que
vos électeurs vous surveillent et qu'ils ne
vous demandent qu'une bonne admini-
stration et surtout pas de compromis-
sions, ce n'est qu'à ce prix qu'ils vous
conservent la confiance qu'ils vous ont
accordée jusqu'ici, et qu'ils n'hésite-
raient pas à vous retirer s'ils ne vous
en jugeaient plus digne.

Un groupe d'électeurs républicains.

Bibliographie

Sommaire de

